Département du Var
Arrondissement de Draguignan

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le 26 JAN. 2017
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_001-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

C_2017_001

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017

L'an deux mille dix sept, le dix neuf janvier à quatorze heures trente, *le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Dracénoise - Installation de nouveaux conseillers

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Anne-Marie COLOMBANI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Malika GUELLATI, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Christine PREMOSELLI, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Sophie DUFOUR pouvoir à Alain VIGIER, Franck AMBROSINO pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Gilbert BOUZEREAU pouvoir à Sandrine MARY-BOUZEREAU, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES pouvoir à Alain PARLANTI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Grégory LOEW, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Christine PREMOSELLI, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Laure REIG pouvoir à Fabien MATRAS, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY

ABSENT(S) :
Mathilde KOUJI-DECOURT, Christine NICCOLETTI, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Fabien MATRAS

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Transmis le :

Au Représentant de l'État,
conformément aux dispositions
de la loi du 2 mars 1982

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_001-DE

Dans le cadre de l'adoption du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et par arrêté préfectoral du 22 juillet 2016, Monsieur le Préfet du Var a étendu le périmètre de la Communauté d'Agglomération Dracénoise aux communes de Comps-sur-Artuby, Bargème, La Bastide et La Roque-Esclapon à compter du 1er janvier 2017.
Cette extension de périmètre emportant modification de la composition du Conseil d'agglomération, ce dernier et les communes membres de l'Agglomération ont déterminé, dans le cadre d'un accord local, le nombre et la répartition des sièges de l'organe délibérant, entériné par arrêté préfectoral du 14 décembre 2016.

La représentation des 4 nouvelles communes au sein de l'Assemblée délibérante est la suivante :

- Bargème : 1 siège
- Comps-sur-Artuby : 1 siège
- La Bastide : 1 siège
- La Roque-Esclapon : 1 siège

Chaque commune disposant d'un seul délégué, elle bénéfice également d'un délégué suppléant appelé à siéger au Conseil d'agglomération en cas d'absence du titulaire.
Les communes concernées ont procédé à la désignation de leurs représentants.
Il s'agit des 4 Maires des communes et de leurs Premiers Adjoints, en application des dispositions législatives en vigueur.

Sont donc installés :

- Pour la commune de Bargème : Monsieur Jacques Gérard (titulaire) et Monsieur Gilles Blanc (suppléant)
- Pour la commune de Comps-sur-Artuby : Monsieur André Gaymard (titulaire) et Madame Marie-France Durando (suppléante)
- Pour la commune de La Bastide : Monsieur Claude Marin (titulaire) et Monsieur Laurent Giordano (suppléant)
- Pour la commune de La Roque-Esclapon : Monsieur Jean-François Ferrachat (titulaire) et Monsieur Jean-Noël Perrimond (suppléant)

Fait à Draguignan, le jeudi 19 janvier 2017

Olivier AUDIBERT-TROIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

Président
Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valent rejet.